Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE — 15, rue d'Angleterre, 15 — LILLE

CONDITIONS
Par la poste, Un an .... 20 francs
Six mois .... 10 francs
Trois mois .... 5 francs
Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal, et dans toutes les agences.

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place), LILLE

TARIF DE PUBLICITÉ

Annonces	la ligne	[illegible]
Réclames	—	[illegible]
Faits divers	—	[illegible]
Au-dessus ou au-dessous du Feuilleton	—	[illegible]
Dans les « Dépêches de la Nuit »	—	[illegible]
Etat-civil	—	[illegible]
Chronique locale	—	[illegible]
Echos	—	[illegible]
Gazette du Nord	—	[illegible]

Temps probable. — En France, un temps beau et chaud reste probable.

Le christianisme, religion d'amour, fait que l'homme le plus éloigné de nous est réellement notre prochain.

Si Dieu nous donnait des maîtres de sa main, oh ! qu'il leur faudrait obéir de bon cœur ! La nécessité et les événements en sont infailliblement.

PASCAL.

SÉNAT

Fin de la séance du vendredi 26 juin 1914

LE BUDGET DE LA MARINE

M. GAUTHIER, ministre, développe un ensemble de considérations sur les torpilleurs, contre-torpilleurs et sous-marins.

Il annonce qu'un accroissement du programme en ce qui concerne les torpilleurs sera nécessaire pour tenir compte de ce qui se fait à l'étranger.

En 1920 nous aurons les 94 sous-marins prévus par le programme, mais peut-être faudra-t-il augmenter ce nombre, ainsi que leur déplacement et le prix de revient des unités en question.

Notre aéronautique navale, grâce à son développement, qui est indispensable, augmentera la valeur de notre flotte.

Les efforts nécessaires pour rattraper le temps perdu seront faits. Rien ne sera négligé pour exécuter le programme établi et pour assurer l'entraînement du personnel destiné à monter les avions.

Au sujet de la défense des côtes, un accord est sur le point d'intervenir entre les départements de la Guerre et de la Marine.

M. Gauthier termine ainsi son discours : « Je demande au Parlement de me faire confiance, je ne laisserai péricliter, par ma faute, aucun des intérêts dont j'ai la charge » (Applaudissements).

M. MONIS déclare n'avoir pas déformé le programme naval, mais seulement d'y avoir apporté les modifications nécessaires.

M. BAUDIN vient à répliquer. Il justifie les décisions qu'il a prises étant ministre.

L'AMIRAL DE LA JAILLE en un discours très remarqué examine ensuite la constitution de nos escadres, et il passe en revue les questions traitées en ce débat.

On a parlé du navire-amiral. L'orateur voudrait que ce bâtiment soit très fort.

Puis, parlant de la question des éclaireurs, estime que c'est une faute que de vouloir des croiseurs pour éclaireurs.

L'AMIRAL DE LA JAILLE continue : « Maintenant que nous avons le corps de bataille, il faut avoir des éclaireurs de 6.000 tonnes. C'est ce que voulait M. Baudin.

« Pour l'artillerie, n'allons pas au delà du canon de 340. Nous aurions moins de pièces et on enverrait moins de coups ».

Le ministre répond aux différents points soulevés par l'amiral de la Jaille, et il espère donner satisfaction à l'orateur, tout au moins en ce qui concerne le redressement des cadres, et ce, avant les vacances.

La discussion générale est close.

On passe à la discussion des articles.

Sur l'article 10, M. CABART-DANNEVILLE se plaint que l'on veuille vendre certaines îles. Il ajoute que vouloir détruire le port de Rochefort est une folie, et il demande que l'on s'occupe de la défense du Corentin.

Le ministre de la Marine déclare qu'il va s'occuper de la défense des côtes, de concert avec le ministre de la Guerre, et il assure de nouveau qu'un accord est sur le point d'intervenir.

Le ministre dépose ensuite plusieurs projets relatifs à des crédits pour la marine.

Séance levée à 6 h. 40.

Séance lundi.

L'école laïque manque d'attraits

On ne cesse de nous chanter que l'école laïque jouit de la sympathie populaire, que le pays a besoin d'elle, qu'il en raffole, qu'il ne saurait s'en passer à aucun prix.

Mais quand une institution a su conquérir ainsi la faveur du public, quand elle s'acquitte d'un service véritablement national, les citoyens les plus intelligents et les plus généreux ambitionnent l'honneur de la faire vivre et prospérer. Ils lui consacrent le meilleur de leur dévouement.

Si les familles françaises tenaient beaucoup à l'enseignement laïque, elles éveilleraient, elles développeraient au cœur de leurs fils la vocation pédagogique.

Il y a trente ans, beaucoup de parents s'estimaient heureux quand leurs enfants devenaient instituteurs. Pourquoi aujourd'hui ce métier ne va-t-il plus ? Pourquoi les partisans les plus déterminés de l'école laïque s'inquiètent-ils de ne plus lui trouver de maîtres ?

La Presse blocarde retentit, depuis une semaine, de ce cri d'alarme : Allons-nous manquer d'instituteurs ?

L'anticlérical Jean Frollo se pose la question dans le « Petit Parisien » du 24 juin. Il avoue que « le nombre des candidats à l'emploi d'instituteur a diminué dans des proportions assez inquiétantes ».

Dans l' « Action » du 21 juin, c'est un haut mandarin de l'enseignement officiel qui, sous le pseudonyme de Régent, dénonce « la pénurie des candidats aux écoles normales ».

Régent cite des chiffres et des faits concluants. Dans 28 départements, il n'y a même pas deux postulants pour une place à l'école normale. Dans quelques régions on ne parvient pas à organiser régulièrement une première année d'études.

Entrés dans l'enseignement, beaucoup d'élèves-maîtres n'y restent que peu d'années. Plus de 25 0/0 désertent. Et si encore ceux-là étaient les fruits secs ! Mais non ; les évasions, note Régent, se produisent « surtout parmi les meilleurs sujets ».

On devine à quels moyens doivent recourir les inspecteurs d'académie pour boucher les trous.

Ils sont contraints, avoue l' « Action », de nommer des personnes dépourvues de toute vocation et n'ayant reçu aucune éducation pédagogique.

Tout cela nuit beaucoup à la prospérité des écoles publiques ; car il est regrettable qu'un personnel de fortune débute ainsi, sans préparation spéciale, dans une carrière qui, plus que toute autre, exige des dons particuliers et un sérieux apprentissage pédagogique. C'est au détriment de leurs élèves que ces maîtres et maîtresses improvisés apprendront leur métier.

Jamais, pensons-nous, aucun journal de l'opposition n'a écrit rien d'aussi accablant pour l'école laïque que ces lignes de l' « Action ».

Voici maintenant les aveux du boulevardier Lucien Descaves, dans le « Journal » du 19 juin. Nous donnons la référence pour les lecteurs du « Progrès du Nord », à qui un certain M. Ricou sert, le 26 juin, un article ressemblant... terriblement à celui du « Journal ».

Donc, M. Descaves constate lui aussi la pénurie des maîtres laïques. Non seulement les inspecteurs, comme disait tout à l'heure Régent, sont obligés de recruter leur personnel enseignant au petit bonheur, mais, même en acceptant les éléments les plus médiocres, ils ne réunissent plus le contingent d'instituteurs strictement indispensable.

Et alors on envoie des femmes dans les écoles de garçons, où l'on en trouve, cette année, jusqu'à 3.625.

Au surplus, qu'il s'agisse d'instituteurs ou d'institutrices, nous sommes en présence d'éducateurs bien moins préoccupés de soigner leur classe et de former les enfants que de monter en grade et de séjourner le moins longtemps possible dans les postes ruraux.

L'école de village où l'instituteur ne fait que passer ne m'inspire pas grande confiance, déclare M. Descaves. L'élève y est désorienté.

Si l'enseignement est de l'amitié, comme a dit Michelet, l'enfant peut-il s'attacher à ce maître, à cette maîtresse qu'il ne connaissait pas hier et qui s'en iront incessamment ?

Et ces derniers ne sont-ils pas, de leur côté, trop préoccupés de leur départ pour bien répandre la semence qu'ils ne verront point lever ?

Il nous souvient de bons vieux instituteurs qui savaient mieux s'enraciner. Ceux-là se contentaient de postes à la campagne, pendant toute leur carrière parfois.

Et, quand ils quittaient un village pour aller dans un autre, toute la population en larmes les accompagnait jusqu'à la limite du territoire, sans pouvoir se résigner à leur départ.

Ces éducateurs de l'ancienne manière n'étaient pas comme les petits arrivistes d'aujourd'hui, « qu'épouvante la perspective de brouter attachés toujours au même piquet ».

Aimant leur profession, leur école, leurs élèves, ils étaient bien partout ; ils se plaisaient dans les postes les plus obscurs et les plus ingrats.

Ainsi en est-il de tout homme qui se sent au cœur la vocation impérieuse d'enseigner. Rien au monde ne l'empêchera d'exercer une profession pour laquelle il éprouve un irrésistible attrait.

Plutôt que de renoncer à leur tâche d'éducateurs, des milliers de religieux et de religieuses ont souffert persécution. Exilés, ils continuent de faire aimer la France, et Maurice Barrès, visitant ces jours derniers, leurs écoles de Syrie, ne cachait pas son admiration.

Voyez encore ces 45.000 maîtres et maîtresses libres qui, sollicités chaque jour d'entrer dans l'enseignement officiel, refusent d'abandonner leur chère école catholique, moins riche, mais plus aimée !

L'école laïque n'a point tant d'attrait.

Pour lui donner des élèves, il faut, comme à Landas, affamer les parents pauvres.

Pour lui procurer des maîtres, il faudra bientôt les mobiliser, comme on faisait pour les cheminots lors de leur grève de 1910.

Ce n'est pas une plaisanterie. Les journaux annonçaient la semaine dernière que le général Lyautey réquisitionnait, pour enseigner au Maroc, les instituteurs sous les drapeaux. Mais les amateurs, paraît-il, n'affluent pas.

Or, l' « Officiel » publiait en même temps un décret fermant en Algérie 29 écoles catholiques, dont celle de Sidi-Bel-Abbès, où fut précisément élevé, aux frais de la charité chrétienne, le jeune René Viviani.

Gageons que si le général Lyautey pouvait appeler au Maroc, pour enseigner au nom de la France, les maîtres algériens exilés, chacun d'eux répondrait « présent ».

Mais non ; il est convenu qu'on n'utilise pas les trésors de dévouement catholique. En vérité, notre gouvernement stupide fait penser à ce drôle de corps de Jacques Lebaudy, qui est millionnaire... et qui couche sous les ponts.

J. S.

Nouvelles Religieuses

Diocèse de Cambrai

On lit dans *Le Diocèse de Cambrai* :

Mgr l'Archevêque a reçu de M. le Président de la Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques une lettre dont nous communiquons aux intéressés les passages suivants :

Monseigneur,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Grandeur, une requête dont le but est si légitime et si juste que je suis persuadé de l'accueil favorable qu'elle voudra bien lui réserver.

De tous côtés nos inspecteurs et nos Correspondants nous signalent que certains Directeurs de Patronages religieux, représentent des pièces appartenant au répertoire de notre Société, sans s'être au préalable assurés du consentement de leurs auteurs, ainsi que de la quotité des droits qu'ils auraient à acquitter.

Votre Grandeur n'ignore pas que cette obligation au consentement préalable résulte des lois et décrets qui reconnaissent et protègent la propriété littéraire : le droit d'auteur est la juste rétribution du travail de l'écrivain, et le plus souvent sa seule ressource.

Aussi, la Société que je préside aurait-elle la plus grande reconnaissance à Votre Grandeur, si elle voulait bien rappeler ces principes à Messieurs les Prêtres de son Diocèse en les priant de se conformer aux prescriptions légales qui régissent les représentations théâtrales et le droit des auteurs.

.... La Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques possède dans presque toutes les localités de quelque importance, un Correspondant qui a qualité pour donner l'autorisation nécessaire et percevoir les droits d'auteurs. A défaut de ceux-ci, Messieurs les Directeurs de Patronages peuvent toujours s'adresser à l'Agent Central de la Société dans chaque département.

Daignez agréer, Monseigneur...

CONGRÈS EUCHARISTIQUES D'ARRONDISSEMENT

En plus des deux Congrès que nous avons annoncés déjà, — pour Somain et Denain, — il y en aura deux autres encore, qui seront tenus l'un, le dimanche 26 juillet, au **Quesnoy**, l'autre, le 6 septembre, au **Cateau**. Ainsi tout est réglé pour les quatre arrondissements.

Diocèse de Lille

On lit dans la *Semaine religieuse du diocèse de Lille* :

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE

M. l'abbé Jean Verstraete, vicaire à La Gorgue, est nommé curé du Sacré-Cœur, à La Gorgue.

BASILIQUE DE N.-D. DE LA TREILLE

Les premiers jours de juillet amènent le soixantième anniversaire d'événements bien importants dans l'histoire de la Basilique. Le 1er juillet 1854 fut posée la première pierre du grandiose édifice pour lequel avaient concouru des architectes de toutes les parties de l'Europe, et le lendemain 2 juillet eut lieu l'inoubliable procession qui avait ravi Pie IX au récit que lui en avait fait l'ambassadeur de France après y avoir assisté.

Une messe pontificale sera chantée le jeudi 2 juillet, à 9 heures, et un salut solennel avec prédication, à 5 heures.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

A **ORCHIES**, de **Mme Paul Willet**, décédée le 18 juin. La défunte était lectrice de la « Croix » depuis 25 ans.

Vendredi, à neuf heures, ont eu lieu, à **HELLEMMES**, les funérailles de **M. Louis-Henri Demesseine**. Le défunt, très connu à Hellemmes où il exerça pendant plus de vingt ans la profession de bourrelier, était membre de l'Association des Conférences Religieuses aux hommes, de la Confrérie du St-Sacrement, de la société des Vétérans et titulaire de la médaille 1870-71.

Une nombreuse et sympathique foule assistait à la messe qui fut dite par M. l'abbé Decambron, curé de la paroisse, assisté de MM. les abbés Chocqueel et Nybelen.

Dans le cortège, on remarquait une délégation de la Confrérie du St-Sacrement avec la bannière, et une délégation des Vétérans.

Les funérailles de **Mme Léon Crespel**, née **Marie-Marguerite Dardenne**, ont eu lieu jeudi à dix heures, en l'église de **WAMBRECHIES**, au milieu d'une grande affluence. Le deuil était conduit par M. Léon Crespel.

Les coins du poêle étaient tenus par Mmes Derop, Delespierre, E. Cavie et Mlle L. Causseman.

De nombreuses couronnes avaient été offertes en souvenir de la défunte, toujours si aimable envers ceux qui l'approchaient.

Le corps était porté par quatre contremaîtres de l'usine Becquart-Crespel.

Dans l'assistance, nous avons remarqué : MM. Cavie, maire de Wambrechies, A. Etienne, adjoint, R. Lambelin, F. Cokelaer, J. Degruson, conseillers municipaux, C. Lelong, pharmacien, les docteurs Delespierre et Descamps, L. Mullé, conseiller paroissial, R. Catry, Eloi Prate, industriel à Lille, R. Walle, industriel, Vermès, de Dunkerque, Cauillez, directeur à Quesnoy, J. Tailliez, M. Tailliez, Cappon, Mercier, représentants, Pierre de St-André, Mellangié, Henri Rouzé, directeur et tout le personnel de la filature Becquart.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

Jésus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarant.).

On nous fait savoir qu'il n'est pas question de fiançailles entre Mlle Martin, de Lambersart, et M. André Mousquet. Cette nouvelle nous était venue d'une source que nous avions tout lieu de croire autorisée.

ÉCHOS

BONNE INITIATIVE

La Ligue patriotique des Françaises a pris, à La Rochelle, comme dans d'autres villes, l'initiative d'adresser une pétition à M. le Directeur de l' « Illustration », demandant que satisfaction soit donnée le plus tôt possible sur les points suivants :

1° Eviter de publier des informations blessantes pour nos consciences catholiques, comme l'article fantaisiste sur le Pape et le tango ;

2° Eliminer de la partie réclame les nudités, toujours inadmissibles dans une revue qui devrait être une lecture de famille ;

3° Mettre plus de réserve, à ce même point de vue, dans le numéro du « Salon » et dans le « numéro de Noël », qui ne peuvent que gagner l'un et l'autre à la suppression des sujets scabreux ;

4° Faire une plus grande place aux romans honnêtes, et ne plus donner accueil à des œuvres écrites à la manière des « Anges gardiens », de Marcel Prévost ;

5° Bannir de l' « Illustration théâtrale » les pièces notoirement immorales, comme le « Phalène », et les pièces scandaleusement antireligieuses, comme le « Foyer ».

Nous avons confiance que notre démarche ne restera point sans résultat et que nous ne nous verrons pas dans l'obligation de nous désabonner, Monsieur le Directeur pouvant aisément donner à l' « Illustration » les correctifs que nous demandons et qui la rendraient à l'avenir irréprochable (Bulletin religieux de La Rochelle, 11 avril 1914).

(Carnet de Romans-Revue).

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LILLE

Le registre des inscriptions est ouvert au siège de la société pour les excursions qui auront lieu aux dates ci-après :

1° A **Emmerin**, le 2 juillet, pour la visite de l'Usine élévatoire.

2° A **Havrincourt**, le 7 juillet, pour la visite des travaux du Canal du Nord.

3° **Dans l'Anjou**, du 4 au 8 juillet (Angers, Saumur et bords de la Loire).

Les Picards à Bouvines

Du *Mémorial d'Amiens* :

La lutte fut longue et sanglante, à Bouvines, le 27 juillet 1214.

Bataille célèbre qui vit naître le sentiment patriotique, première victoire vraiment française remportée, côte à côte, par les seigneurs fidèles, les hommes d'armes, les conseillers du clergé et les milices communales, groupés autour de l'oriflamme nationale....

Des fêtes somptueuses, qui ont eu leur prélude à Saint-Denis, il y a huit jours, vont célébrer bientôt à Bouvines même, le septième centenaire de ce combat symbolique et glorieux, où les picards se sont vaillamment comportés.

Amiens, Corbie, Montdidier, Roye, Airaines, Belloy, Boves, Breteuil, Cayeux, Daours, Encre, Hallencourt, Hangest, Maisnières, Moreuil, Nesle, Péronne, Poix, Beauvais, etc.. étaient représentés dans les milices communales qui, s'il faut en croire la légende, décidèrent de la victoire.

Pour se défendre contre la coalition organisée par Jean-sans-Terre, Philippe-Auguste, le roi de France, avait rassemblé à Péronne, 50.000 hommes de troupes régulières et 5.000 chevaliers. Les communes avaient fourni 35.000 miliciens, Thomas de St-Valéry, un descendant de Charlemagne qui, dit-on, avait de la vertu et des lettres, avait enrôlé dans le Vimeu, sur ses terres de Gamaches, 50 chevaliers et 2.000 hommes d'armes. Son beau-frère Guillaume, comte de Ponthieu et de Montreuil conduisait au combat la phalange picarde des **pohiers**, Amiens, payant sa dette de reconnaissance au roi qui lui avait octroyé, en 1209, confirmation de sa charte communale, avait envoyé ses corporations de bouchers, pêcheurs, poissonniers, gantiers, enlumineurs et tréfileurs, plus 120 sergents, 10 valets et des chariots. Tous ces miliciens, vêtus de vert ou de gris, sans cottes de mailles, armés de masses, d'arbalètes, d'arcs et de haches.

⁂

Les alliés s'avancent par Courtrai, Mons et Lille. A Jean-sans-Terre et à l'empereur d'Allemagne se sont unis des seigneurs rebelles comme Renaud, comte de Boulogne, Simon, comte de Ponthieu, et Hugues de Boves, dont le frère, Robert, seigneur de Fouencamps, se bat pour son pays dans les rangs des **corbiois**, miliciens de Corbie.

Un char magnifique, traîné par seize chevaux, brandit l'aigle impérial doré, étreignant dans ses serres un dragon hideux, dont la gueule béante semble menacer les Français. L'étendard royal de Philippe-Auguste est simplement porté par un picard, Galon de Montigny, gentilhomme du Vermandois. Les milices portent bien haut l'oriflamme nationale.

Durant que l'armée française passe le pont de Bouvines, les coalisés tentent de la surprendre. Mais les Français prennent courageusement l'offensive et la mêlée terrible s'engage.

Pierre de Remi, gentilhomme de Ponthieu, fait prisonniers deux gentilshommes flamands qui, affectant de se croire au tournoi, criaient : « Que chacun se souvienne de sa belle » et ajoutaient : « Mort aux Français. »

Mais ceux du Ponthieu paraissent plier devant les Anglais. L'évêque de Beauvais, Philippe, ne peut se contenir. Le sang lui bouillonne dans les veines. Et comme les lois de l'Eglise lui interdisent de verser le sang, il improvise, dans le tumulte de la bataille, un subtil distinguo. Délaissant les épées qui pourfendent, il saisit une lourde masse d'armes et abat tout ce qu'il rencontre devant lui. Il assomme, entre autres, le comte de Salisbury, frère de Jean-sans-Terre. Ceux du Ponthieu reprennent courage et les Anglais faiblissent.

Renaud de Boulogne est avec eux, entouré de piquiers. On le reconnaît à son heaume surmonté d'une double aigrette en fanons de baleine. Il se bat comme un démon. Il a juré de pénétrer jusqu'au roi de France et de le tuer. Mais arrivé non loin de Philippe-Auguste, il a un sursaut de loyauté. La pensée de tuer son « droit seigneur » lui fait horreur. Et il tourne sa furie vers un groupe de chevaliers parmi lesquels Jean de Nesle, Jean et Hugues de Fontaine, seigneurs de Longpré-les-Corps-Saints. A ce moment, un sergent des environs de Montdidier, Pierre de la Tournelle, parvient à se glisser, grâce à sa petite taille, sous la monture du comte félon, lève le treillis de fer dont le destrier est enveloppé et plonge son poignard jusqu'à la garde dans les flancs du noble animal qui s'abat, entraînant son cavalier. Un communier arrache le heaume de Renaud et celui-ci va périr, quand survient fort à propos l'évêque de Senlis, qui le reçoit à merci et lui assure la vie sauve.

Sept cents fantassins brabançons, « gens grandement preux et hardis », résistent obstinément. Thomas de St-Valéry, les attaque avec ses picards et les extermine jusqu'au dernier. Mais son beau-frère Guillaume voit périr à ses côtés son fils unique, un adolescent de 15 ans.

Un obscur soldat allemand arrive jusqu'à Philippe-Auguste et le désarçonne. Les communes accourent...

Les communes gens d'armes passent
Devant les chevaliers s'embastent
Entre le Roi et les Thyois
Se met Amiens et Corbiois.

Le roi est dégagé. Il saute « légèrement » en selle — autant sans doute que peut le lui permettre sa lourde armure — sur le cheval que lui offre Tristan de Maignelay, gentilhomme picard et la mêlée reprend de plus belle.

Les communiers, ceux d'Amiens en tête pénètrent jusqu'au char impérial qu'ils démolissent par de furieux assauts, anéantissent le dragon menaçant et s'emparent de l'aigle qu'ils apportent mutilé à Philippe-Auguste.

La déroute des coalisés s'achève. Ils laissent 30.000 hommes sur le terrain. Pour les Français le butin est immense.

Philippe-Auguste rentre à Paris par une véritable marche triomphale. Les communes viennent remettre les prisonniers de marque tombés entre leurs mains. Le roi leur en laisse un certain nombre pour qu'elles en tirent rançon. C'est ainsi que les miliciens d'Amiens regagnent leurs foyers, après quarante jours de service de guerre, ramenant avec eux dix prisonniers « à rançon ».

⁂

Allant à la bataille, Renaud de Boulogne, l'un des traîtres, avait dit à Hugues de Boves, son complice : « Le voilà, ce combat que tu as provoqué. Toi, tu fuiras comme un lâche, tandis que moi je serai pris ou tué. »

Il était parmi les prisonniers, l'évêque de Senlis lui ayant évité l'autre alternative plus fâcheuse. Il fut enfermé à Bapaume, puis au château de Péronne où il vécut encore plusieurs années, dans un sombre cachot, retenu par ses liens à une pièce de bois roulante d'un poids énorme, dit-on.

Car tout cela, c'est la légende, légende héroïque et glorieuse qu'un picard pur sang déchiffre avec fierté dans les récits du Ménestrel de Reims et dans les chroniques de Philippe Mouskes.

Mais l'Histoire est impitoyable. Armée de documents moins imaginatifs, elle prétend que les milices communales furent loin de décider de la victoire à Bouvines, et n'y apparurent, au contraire, que pour être battues, suivant la destinée cruelle mais ordinaire des milices.

Et il faut adopter avec sérénité et résignation les sages conclusions de l'éminent historien d'Amiens, M. de Calonne : « Quelle que soit d'ailleurs la part plus ou moins grande que nos ancêtres ont prise au combat, il n'en est pas moins intéressant de constater qu'Amiens, ville libre, prêta généreusement son concours pour repousser l'étranger envahisseur. »

G. HACHEL.

L'ÉLECTION SÉNATORIALE

UNE CANDIDATURE

M. Eugène Fosse, préfet honoraire, originaire de Gommegnies, pose sa candidature à l'élection sénatoriale qui aura lieu le 2 août, pour remplacer M. Maxime Lecomte.

BREVET ÉLÉMENTAIRE

A LILLE

Sont reçues définitivement :

Mlles Brachet, Jeanne Brienne, Brunet, Cailleaux, Campion, Carette, Flore Carpentier, Jeanne Carpentier, Chatelain, Cheudat, Chavanon, Chrétien, Christians, Chuffart, Clerbout, Cliquet, Comer, Cordonnier, Courtecuisse, Coustenoble, Crépy, Creton, Raymonde Crombez.

Madeleine Dabcoisne, Dangre, Dartoux, Daumont, Debarge, Declercq, Deferrez, Eugénie Defossez, Marie Degand, Delacourt, M.-A. Delattre, Germaine Delattre, Delbrayelle, Deleporte, Delerue, Deligne, Deligny, Delmar, Delobeau, Delourme, Deloute, Deram, Valentine Dodin, Druon, Germaine Dubois, Marie-L. Dubois, Simone-Jeanne Dubois, Simone-Julia Dubois, Geneviève Dubreucq, Marthe Duhamel, Louise Dujardin, Marie-Antoinette Dujardin, Marie-Louise Dumortier, Andréa Dupont, Durant, Léona Dutrieux, Defossez, Dericq.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

LE DROIT DES PAUVRES

Dans sa séance de vendredi, le Conseil de Préfecture a eu à s'occuper de deux affaires intéressant le droit des pauvres.

A Cambrai, un entrepreneur de représentations cinématographiques s'était entendu avec une maison de commerce qui distribuait des billets à prix réduit pour le cinéma. Le Bureau de bienfaisance de Cambrai ayant réclamé le droit de 10 pour cent sur le prix ordinaire des billets, le directeur ayant offert une somme insuffisante, le Conseil de Préfecture a été appelé à en décider.

L'avocat du directeur du cinéma a prétendu que la loi du 17 frimaire an V s'applique au prix réellement payé par les spectateurs. Celui du Bureau de bienfaisance a fait remarquer que la distribution des billets constituait une réclame pour la maison de commerce, qui devait la payer.

Le 20 novembre 1913, avait lieu, à Tourcoing, la bénédiction de nouvelles orgues à l'église Saint-Christophe. Il y eut deux cérémonies d'inauguration, l'une à trois heures, 800 places environ sur 1800 chaises furent réservées moyennant rétribution. La commission administrative des hospices de Tourcoing a réclamé à M. le doyen de Saint-Christophe, une somme de 449 fr. 50 pour droit des pauvres.

Me Bataille, qui se présente pour M. le chanoine Leclercq, insiste d'abord sur le caractère évidemment religieux de la cérémonie, puis il soulève un moyen de forme, disant que la réclamation des hospices est inacceptable parce que la mise en recouvrement de la taxe a été faite en 1914. Le droit des pauvres étant assimilé aux contributions directes, l'autorisation préfectorale de le percevoir devait être donnée en 1913. Or, elle ne l'a été que le 5 janvier 1914. Mais Me Bataille estime qu'au fond la prétention des hospices n'est pas recevable parce que la bénédiction des orgues est une cérémonie religieuse, prévue dans le rituel romain et que les morceaux qu'un artiste exécute sur l'instrument ne sont que l'accessoire de cette cérémonie, tout autant que les morceaux d'orgue joués pendant une grand'messe. Me Bataille appuie, d'ailleurs, son argumentation sur des arrêts de jurisprudence.

Le défenseur des hospices a, naturellement, plaidé la recevabilité de la demande des hospices et le caractère artistique plutôt que religieux de la cérémonie.

Les deux affaires ont été mises en délibéré.

A SEPT KILOMÈTRES de MAUBEUGE

ON DÉCOUVRE DU CHARBON

On vient de découvrir du charbon à Croix-lez-Rouveroy (Belgique), à six kilomètres au nord-ouest d'Erquelinnes, c'est-à-dire à proximité de la grande ligne de fer de Paris-Jeumont-Erquelinnes-Charleroi-Namur-Liège-Cologne, à trois kilomètres de la frontière française et à sept kilomètres de Maubeuge.

La veine découverte aurait une épaisseur de 1 mètre 65.

Ce succès obtenu au pays voisin, est d'un excellent augure pour les recherches poursuivies en France, depuis un an et auxquelles des crédits importants ont été consacrés.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

DU NORD DE LA FRANCE

La Société Industrielle du Nord de la France a tenu vendredi son assemblée générale mensuelle, sous la présidence de M. Nicolle.

MM. Guérin et Lemoult s'étaient excusés.

M. le Président annonce le décès de M. Alphonse Delesalle, l'un des plus anciens membres de notre Société, qui sera très regretté de tous ses collègues.

M. Stahl se fait l'interprète de l'assemblée pour témoigner ses sympathies à M. Nicolle à l'occasion du deuil cruel qui vient de l'éprouver.

Il est ensuite procédé au tirage au sort des obligations à amortir cette année : les numéros sortis sont : 99, 105, 166, 352, 422, 424, 362.

M. Kestner a la parole pour rendre compte du dernier Congrès de l'Union des Sociétés Industrielles tenu à Reims. Après avoir donné une idée du rôle auquel est appelé ce nouvel organisme en citant l'opinion autorisée de M. Carmichaël, M. Kestner donne un résumé des travaux qui ont été présentés. Il cite d'abord l'important travail dont M. Walker a bien voulu se charger pour parler au nom de la Société Industrielle du Nord et donne lecture des conclusions frappantes qui terminèrent son rapport très documenté sur le développement des habitations à bon marché dans la région du Nord.

M. Kestner communique de même, dans leurs grandes lignes, les sujets des autres rapports présentés.

Il termine par un résumé des visites et des réceptions que les organisateurs avaient préparées, en faisant une mention spéciale pour le collège d'athlètes dont il souligne la haute portée sociale.

M. le Président félicite M. Kestner de son bel exposé et ajoute quelques mots sur la grande utilité des Congrès en général. Il espère que ses collègues se rendront nombreux au prochain qui sera tenu dans deux ans, à Nancy.

MM. André Dujardin, Lucien Spilliaert et Pierre Delesalle sont élus membres à l'unanimité.

Les incidents électoraux

DE LILLE

Le « bluff » du « Réveil du Nord »

A l'appui d'accusations qui sont loin d'être prouvées, le « Réveil du Nord » vomit contre la municipalité insultes sur insultes, grossièretés sur grossièretés, excite à la haine et provoque aux troubles entre citoyens.

Avant de jouer au vertueux, le « Réveil du Nord » ferait mieux d'expliquer à ses lecteurs comment il a fallu, sous le régime socialiste, de 1901 à 1904, faire rayer QUATRE MILLE ÉLECTEURS de la liste électorale de Lille.

Après cela, on pourrait peut-être voir s'il y a lieu d'écouter ses billevesées.

EN PRÉVISION DES MANIFESTATIONS

Le conseil municipal est convoqué dimanche à onze heures pour nommer les délégués sénatoriaux qui prendront part à l'élection du mois d'août.

En prévision de troubles possibles — les socialistes ayant fait appel à leurs bandes en vue d'une manifestation hostile sur la Grand'Place — le préfet du Nord a donné des ordres pour l'envoi à Lille de cent gendarmes à cheval et cinquante gendarmes à pied, pris dans le département.

Ces gendarmes renforceront la gendarmerie et la police de Lille.

Les autorités sont décidées à ne tolérer aucun désordre. On annonce que des mesures très rigoureuses ont été prises. Tout attroupement sera interdit.

LES ISLANDAIS

Le vapeur-ambulance « France », capitaine Legrand, est arrivé à Nordfjord le 24, venant d'une croisière sur les lieux de pêche.

Le docteur Lemarchand a signalé que l'état sanitaire des pêcheurs est bon, mais que des brumes continuelles gênent considérablement les opérations de pêche.

Une chute mortelle dans un escalier

A ROUBAIX

Marie Malfeison, 55 ans, femme Auguste Derégnaucourt, ménagère, rue de Bouvines, cour Berteyn, a fait jeudi soir un faux pas dans l'escalier de sa maison et est tombée.

Relevée sans connaissance, elle a reçu les soins du docteur Bantigny, qui a diagnostiqué une fracture possible du crâne et l'a fait transporter à l'hôpital, où elle est morte vendredi après-midi.

Un enfant ébouillanté

A WATTRELOS

Mme Masure, rue Victor-Hugo, 12, préparait sa lessive. Dans un baquet, du linge trempait dans l'eau bouillante.

Sa fille Marie, 16 ans, atteinte de troubles cérébraux, tenait dans ses bras sa plus jeune sœur, Lucienne, âgée de dix mois. A un certain moment, le bébé lui échappa des mains et tomba dans l'eau bouillante. A cette vue, Mme Masure tomba en syncope.

Aux cris poussés par la jeune fille, les voisins accoururent et l'enfant fut retirée du baquet.

Le docteur Jacquemant, appelé, donna à la petite Lucienne les premiers soins.

Les jambes et le bassin ont été atteints. Toutefois, le praticien ne croit pas les blessures mortelles.

Tué par le train

A BERGUES

M. Baudart, commissaire de police à Bergues, continue son enquête sur les circonstances ayant amené la mort du malheureux berger Beuns, écrasé par un train de plaisir dans les circonstances que nous avons relatées.

La gardienne du passage à niveau de Bergues, Mme Leroy, affirme avoir fait les signaux utiles pour avertir la gardienne du passage à niveau suivant, Mme Beck, là où devait se produire l'accident. Celle-ci n'aurait rien entendu et ignorait même l'arrivée prochaine d'un train spécial. Sans défiance, elle avait, à la prière du berger, ouvert sa barrière pour laisser passer le troupeau, sur lequel venait fondre, quelques secondes plus tard, le train inattendu.

Les Grèves

A ARMENTIÈRES-HOUPLINES

Les réunions que nous avions annoncées ont eu lieu vendredi après-midi sans incidents.

Nous apprenons que les secrétaires des syndicats textiles ont eu vendredi une entrevue avec quelques patrons filateurs, en vue de trouver un terrain d'entente.

La réunion des ouvriers de la filature de jute Weil et Cie avec les secrétaires des syndicats est fixée à mardi prochain, à deux heures, à la coopérative « L'Avenir »,